

PRÉPARATION À L'EXAMEN DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG GT65 - MODULE 3b : AMÉNAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

PUBLIC

Les candidats au DPLG dont le module a été prescrit par la commission consultative du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation a pour but d'assurer l'un des modules de formation obligatoire de la préparation à l'examen de Géomètre-expert foncier, DPLG.

PROGRAMME

- Estimation immobilière
- Expertise
- Baux commerciaux et d'habitation
- Mise en copropriété, documents de la copropriété, Règlement, Etat descriptif de division (EDD),
- Vie de la copropriété, Contrats de syndic, travaux, charges, Assemblée générale, vote, comptabilité/budget, Administration de la copropriété
- Division en volumes
- Délimitation de la propriété, Bornage, Mitoyenneté, Cadastre, Relations de voisinage
- Entremise, Loi Hoguet, Règlementation spécifique, Mandats
- Vente immobilière

MODALITES DE VALIDATION

Examen écrit.

Une attestation de présence et un relevé de notes sont transmis à l'issue de la formation.

INTERVENANTS

Responsable pédagogique : Mme Elisabeth BOTREL, Maître de conférences en Droit privé.

Autres intervenants : Equipe pédagogique ESGT.

DURÉE ET DATE

56 heures – du 16 au 26 novembre 2015 (cours du 16 au 25/11/2015 ; examen le 26/11/15)

L'examen de rattrapage est prévu le 08 janvier 2016.

EFFECTIF

25 stagiaires maximum

LIEU

École supérieure des géomètres et topographes

1 boulevard Pythagore

72000 LE MANS

Tram (ligne T1) : « Université »

CONTACT

Service formation continue / ESGT-Cnam

Mail : fcontinue@esgt.cnam.fr

Tél. : 02.43.43.31.17